



REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE
AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

OBSRVATOIRE DU MARCHE POSTAL AU PREMIER
TRIMESTRE 2024.

SOMMAIRE :

1. QUELQUES DEFINITIONS.....	3
2. INTRODUCTION.....	4
3. LES DIFFERENTS SEGMENTS DU MARCHE POSTAL.....	5
4. LES OPERATEURS DU MARCHE POSTAL.....	5
5. LE VOLUME DU COURRIER PAR DESTINATION.....	6
6. LE VOLUME DU COURRIER PAR SEGMENT.....	7
7. LE CHIFFRE D’AFFAIRES.....	7
8. LES PARTS DE MARCHE EN CHIFFRE D’AFFAIRES.....	8
9. L’EFFECTIF D’EMPLOIS DU SECTEUR POSTAL.....	8
10. LES INVESTISSEMENTS REALISES.....	8

1. QUELQUES DEFINITIONS.

Au sens de la loi n° 2023-26 du 23 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux du régime de la Poste au Niger et des textes de l'Union Postale Universelle (UPU), on entend par :

Activité postale : Ensemble des prestations permettant dans le cadre des relations intérieures ou extérieures d'assurer directement ou indirectement : (i) la collecte, le tri, le transport et la distribution des envois postaux ; (ii) l'émission des timbres-poste et des valeurs fiduciaires postales ; (iii) le transfert postal de fonds ou de mandat postal et autres services financiers concédés.

Autorité de Régulation : Autorité en charge de la régulation des activités postales.

Colis postal : Envoi postal contenant des marchandises ou objets de toute nature, à l'exception des envois de la poste aux lettres, et dont le poids est inférieur ou égal à trente (30) kilogrammes dans les relations internationales et cinquante (50) kilogrammes à l'intérieur du territoire national.

Courrier : Ensemble des envois postaux.

Courrier express : Courrier accéléré ou rapide à délai garanti.

Destinataire : Personne physique ou morale à laquelle est adressée des envois postaux.

Envoi de la poste aux lettres : Tout envoi postal à l'exception des colis postaux.

Envoi postal : Envoi portant une adresse dans la forme où il doit être trié, acheminé et distribué par le prestataire du service universel ou tout autre opérateur postal autorisé. Il peut s'agir en plus de l'envoi de la poste aux lettres, du colis postal, des mandats de poste.

Expéditeur : Personne physique ou morale à l'origine des envois postaux.

Licence : Permis d'exercer une activité soumise à autorisation préalable.

Opérateur désigné : Toute entité gouvernementale ou non gouvernementale désignée officiellement par l'Etat pour assurer l'exploitation des services postaux et remplir les obligations de service universel découlant des Actes de l'Union Postale Universelle sur son territoire.

Services postaux : Services ayant trait à la collecte, au tri, à la transmission et à la distribution des envois postaux.

2. INTRODUCTION.

Aux termes des dispositions de la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, modifiée par l'ordonnance n° 2024-02 du 08 février 2024, l'ARCEP est chargée, entre autres, de « **mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs tels que prévus par les lois et règlements en vigueur** ».

A cet effet, l'ARCEP a mis en place un observatoire postal qui lui permet de suivre, d'analyser et de présenter régulièrement les évolutions enregistrées sur le marché des activités postales au Niger.

Cet observatoire est alimenté par des données collectées et puis traitées auprès des opérateurs titulaires d'une autorisation d'exploitation des activités postales et de l'opérateur désigné, selon une périodicité et un format prédéfini.

Ensuite, l'ARCEP procède à l'élaboration et à la publication des rapports trimestriels sur son site Internet (**www.arcep.ne**), offrant ainsi aux acteurs concernés une meilleure visibilité sur le marché postal.

Par ailleurs, la publication de l'observatoire du quatrième trimestre 2023, servant de référence initiale, permet de faire une analyse comparative avec celui du premier trimestre de l'année 2024.

Le présent rapport fait état des évolutions observées sur marché postal au premier trimestre de l'année 2024.

3. LES DIFFERENTS SEGMENTS DU MARCHE POSTAL.

Le marché postal Nigérien est bâti autour de trois (3) segments fondamentaux qui se présentent comme suit :

- **Le segment lettres et paquets** : on parlera ainsi, de courrier ordinaire relatifs aux envois postaux sous la forme de lettres, de paquets et d'imprimés recommandés des particuliers, entreprises et administration, aussi bien national qu'international ;
- **Le segment Colis et Express** : comme son nom l'indique, ce segment regroupe deux catégories d'envois postaux : l'express, autrement dit le courrier à délai garanti et les colis c'est-à-dire les envois de marchandises. Mais la frontière entre les deux types de courrier est de plus en plus difficile à délimiter. Le courrier express est de tous formats et les colis sont à délai garanti. Ce segment concerne aussi bien le national que l'international ;
- **Le segment Autres services** : il s'agit principalement des services logistiques de tous genres.

4. LES OPERATEURS DU MARCHE POSTAL.

Trois opérateurs dont deux détenteurs d'une autorisation d'exploitation et un opérateur Désigné se partagent les activités postales du marché postal nigérien, avec des dessertes tant nationales qu'internationales. Il s'agit de :

- DHL NIGER ;
- STAR EXPRESS NIGER ;
- NIGER POSTE, qui est l'opérateur désigné.

Ainsi, l'observatoire du marché postal pour le premier trimestre 2024 a été élaboré sur la base des données collectées auprès de ces trois opérateurs postaux ci-dessus énumérés.

5. LE VOLUME DU COURRIER PAR DESTINATION.

On entend par destination, le service intérieur ou le service international.

- Le service intérieur désigne les envois postaux collectés et distribués par les opérateurs postaux à l'intérieur du Niger.
- Le service international désigne les envois postaux échangés entre la République du Niger et les autres pays.

Sur la base de ces deux destinations précitées, au cours du premier trimestre de 2024, le volume global du service courrier est de quatre mille cent vingt-cinq (4125) envois, composé de :

- 2530 envois concernant le service intérieur, soit 61% des envois ;

- 1595 envois concernant le service international, soit 39% des envois, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Segment	Volume courriers par destination	
	Nombre	Pourcentage
Service intérieur	2 530	61%
Service international	1 595	39%
Total	4 125	100%

Tableau 1: Volume du courrier

L'analyse des données collectées concernant le service intérieur et l'international indique la dominance du courrier au niveau national, comme le montre le graphique ci-après.

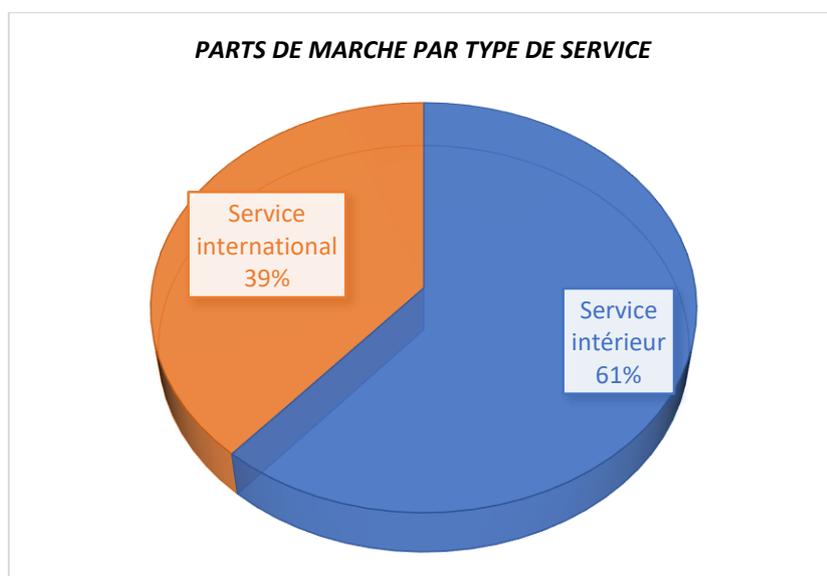


Figure 1: Part du marché par type de service

6. LE VOLUME DU COURRIER PAR SEGMENT.

A la fin du premier trimestre de 2024, le volume global du courrier généré pour l'ensemble du marché postal est de 4125 envois, composé de :

- Le segment lettres avec 3502, soit 85% des envois ;
- Le segment paquets avec 155, soit 4% des envois ;
- Et enfin le segment colis avec 468, soit 11% des envois.

Le graphique ci-dessous indique la répartition des parts de marché par segment.

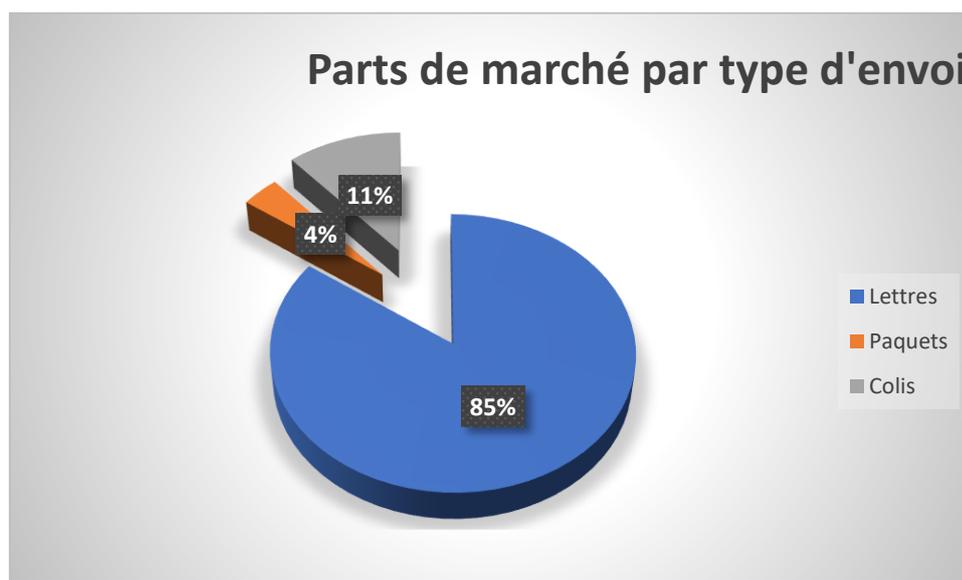


Figure 2: Part de marché par segment

7. LE CHIFFRE D'AFFAIRES.

Pour ce premier trimestre de l'année 2024, le volume global de 4125 envois postaux a généré un chiffre d'affaires global de cent vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents quatre-vingt (122 897 880) francs.

Comparativement au quatrième trimestre de 2023 avec 727322094 FCFA, on observe une baisse significative de 17 % du chiffre d'affaires, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Service	Chiffre d'affaires Opérateurs (FCFA)			Total
	NIGER POSTE	DHL	RED STAR	
Service intérieur	47 427 494	0	0	47 427 494
Service extérieur	0	66 160 702	9 309 684	75 470 386
Total	47 427 494	66 160 702	9 309 684	122 897 880
Pourcentage	39%	53%	8%	100%

Tableau 2: Chiffre d'affaires

8. LES PARTS DE MARCHÉ EN CHIFFRE D'AFFAIRES.

Au cours du premier trimestre de 2024, les opérateurs du marché postal nigérien ont réalisé un chiffre d'affaires global de 122 897 880 FCFA très en deçà de celui du quatrième trimestre 2023.

L'analyse du chiffre d'affaires démontre que l'opérateur DHL détient plus de la moitié avec 53%, suivi de Niger Poste avec 39% et de RED STAR avec 8%. Ensuite, l'opérateur désigné Niger Poste domine totalement le service intérieur tandis que DHL et RED STAR se partagent le service international.

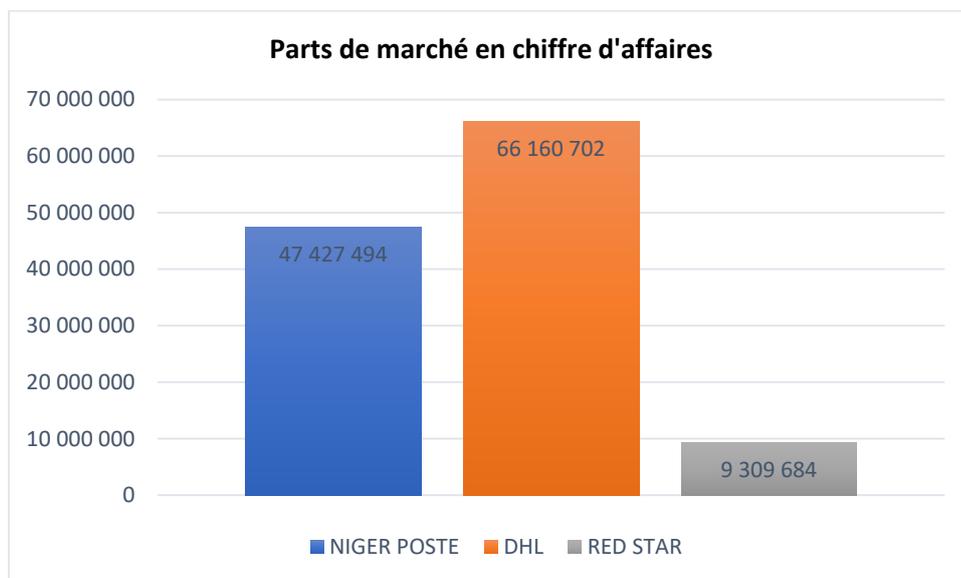


Figure 3: Part de marché par chiffre d'affaires

9. L'EFFECTIF D'EMPLOIS DU SECTEUR POSTAL.

Au Niger, le secteur postal emploie du personnel à temps plein comme à temps partiel. Au premier trimestre de l'année 2024, le secteur emploie un effectif de quatre cent-vingt-un (421) agents toutes catégories confondues. On remarque aisément que l'opérateur désigné NIGER POSTE est le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 415 agents et suivi de RED STAR avec 6 agents.

L'opérateur DHL n'a pas fourni des données, en ce qui concerne ce point.

10. LES INVESTISSEMENTS REALISES.

Le secteur postal a enregistré, au cours du premier trimestre de l'année 2024, des investissements, pour un montant de vingt-six millions huit cents trente-trois mille cent trente (26833130) francs FCFA par l'opérateur désigné NIGER POSTE.